

B/W

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Tunis, le 19 Décembre 1974

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Circulaire. :-

N° 376/74/ DESRS 3/1

√-

Messieurs les Chefs des Etablissements
d'Enseignement Supérieur et de
Recherches Scientifiques

--:§:--

() B J E T : Renouvellement des accords de coopération
bilatérale.

--:§:--

En prévision des prochaines réunions des
commissions mixtes de coopération culturelle et scientifique,
dont la liste est indiquées ci-après, je vous prie de me faire
parvenir avant le 15 Janvier 1975 les propositions que vous
souhaiteriez voir réaliser dans le cadre de la coopération
bilatérale, au titre des années universitaires 1975 et 1976.

Liste des commissions :

- commission mixte Tuniso-Allemande (R.D.A.)
- commission mixte Tuniso-Turque
- commission mixte Tuniso-Yougoslave
- commission mixte Tuniso-Canadienne
- commission mixte Tuniso-Marocaine.
- commission mixte Tuniso-Egyptienne.

Dans le cas où vos propositions porteraient sur
un renouvellement ou une prorogation d'un ancien accord, je
vous serais obligé de me faire parvenir un état du bilan de la
coopération de votre établissement avec le pays intéressé.

P. Le Ministre de l'Education Nationale
Le Chef de Cabinet



M. BOUSNINA